75 % des Français inquiets face à l’augmentation des tenues religieuses ou «traditionnelles» à l’école, les jeunes majoritairement «pas inquiets»

15/06/2022 à 18h39



Le phénomène alarme les Français. Trois quarts d’entre eux (75 %) se disent inquiets face à la hausse du nombre de tenues religieuses (comme le voile islamique) ou dites «traditionnelles», à l’école, selon un sondage CSA pour CNEWS, rendu public ce mercredi 15 juin.

Dans le détail, 43 % des personnes interrogées se disent «tout à fait inquiètes» et 32 % «plutôt inquiètes». A l’inverse, 13 % ne le sont «plutôt pas» et 12% «pas du tout».

Il est à noter qu’un énorme écart de jugement existe en fonction de l’âge des sondés. En effet, les plus jeunes se disent beaucoup moins préoccupés par la question que les plus âgés. Ainsi, les 18-24 ans sont les seuls à être en majorité «pas inquiets» (à 58 %). A contrario, la proportion de personnes inquiètes ne cesse d’augmenter au fil des classes d’âge, pour atteindre 87 % chez les 65 ans et plus.

Concernant les résultats du sondage par rapport à la proximité politique des personnes questionnées, chaque «famille» politique se dit majoritairement inquiète du phénomène. Avec, toutefois, de grands écarts entre les sympathisants de gauche et de droite.

Les Insoumis sont ainsi 53 % à se déclarer inquiets, contre 70 % pour les socialistes, 84 % pour les macronistes, 95 % pour Les Républicains et même 100 % pour les sympathisants de Reconquête. Il est à remarquer que les personnes se sentant proche du Rassemblement national sont moins inquiètes que le reste de la droite, avec tout de même 90 % des personnes à l'être.

Pour rappel, ce sondage intervient alors qu'une note confidentielle du Service central du renseignement territorial (SCRT), dévoilée cette semaine, indique que 144 entorses à la loi sur la laïcité, concernant l'interdiction de port de signes ou tenues religieuses dans les écoles, collèges et lycées, ont été enregistrées au deuxième trimestre 2022, contre 97 lors du premier. Une augmentation de 48 % en à peine quelques mois, alors que ces chiffres sont déjà en hausse depuis plusieurs années (150 incidents repérés sur l'ensemble de l'année 2018).

Le phénomène se heurte ainsi de plein fouet à la loi, et plus particulièrement à la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques. Cette loi précise ainsi que «dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit». Elle ajoute que «le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève». […]

cnews